



## COMMUNE DE PLAN-LES OUATES

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 2 JUIN 2015

---

#### **Présent-e-s :**

|     |                       |                    |            |
|-----|-----------------------|--------------------|------------|
| 1.  | CHAL Robert           | Démocrate-chrétien |            |
| 2.  | FARINELLI Laurent     | Démocrate-chrétien |            |
| 3.  | GILLET Vincent        | Démocrate-chrétien | (nouveau)  |
| 4.  | ROCHETIN Philippe     | Démocrate-chrétien |            |
| 5.  | WILLIMANN Isabelle    | Démocrate-chrétien |            |
| 6.  | DUBOIS Véronique      | Libéral-radical    | (nouvelle) |
| 7.  | EPENOY Cédric         | Libéral-radical    |            |
| 8.  | FAVRE Michel          | Libéral-radical    |            |
| 9.  | GAUD Pierre-Alain     | Libéral-radical    |            |
| 10. | RIEBEN Pierre-Antoine | Libéral-radical    |            |
| 11. | RIGHETTI Roberto      | Libéral-radical    |            |
| 12. | VEILLET Thomas        | Libéral-radical    | (nouveau)  |
| 13. | DI GIORGIO Roberto    | MCG                | (nouveau)  |
| 14. | GERDIL Jean-Paul      | MCG                | (nouveau)  |
| 15. | SAAS Alexandra        | MCG                |            |
| 16. | VALENTIN Francisco    | MCG                |            |
| 17. | GARDIOL Maurice       | Socialiste         | (nouveau)  |
| 18. | JEANMONOD Richard     | Socialiste         |            |
| 19. | RUEGGER Nathalie      | Socialiste         | (nouvelle) |
| 20. | HOSTETTLER Catherine  | Verts              |            |
| 21. | RODRIGUEZ Mario       | Verts              | (nouveau)  |
| 22. | TINGUELY Dominique    | Verts              |            |
| 23. | BORTSCHER Catherine   | Verts'libéraux     |            |
| 24. | MEYLAN Jean-Michel    | Verts'libéraux     |            |
| 25. | OZAZMAN Véronique     | Verts'libéraux     | (nouvelle) |

#### **Conseil administratif :**

M. Xavier MAGNIN, Maire  
Mme Fabienne MONBARON, Conseillère administrative  
M. Thierry DURAND, Conseiller administratif

#### **Assistent à la séance :**

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général  
Mmes Patrizia MELLI et Patricia MERAD, Assistantes au Secrétariat général

#### **Procès-verbaliste :** Mme Marlène STANNING

## **ORDRE DU JOUR :**

- 1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 6 mai 2015, validant les élections des Conseillères municipales et Conseillers municipaux du 19 avril 2015, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 8 mai 2015**
  - 2. Prestation de serment des Conseillères municipales et Conseillers municipaux entre les mains du doyen d'âge**
  - 3. Election du bureau du Conseil municipal – Président, Vice-président, Secrétaire, Vice-secrétaire, Membres**
  - 4. Nomination des membres aux diverses commissions du Conseil municipal**
- 

**M. Magnin, Maire**, annonce qu'il y aura, à l'issue de cette prestation de serment, quelques communications de la part du Conseil administratif. Le public sera alors invité à quitter la salle, avant d'être rejoint par les élus pour partager le verre de l'amitié.

En sa qualité de doyen d'âge, **M. Favre** préside le début de la séance, dans l'attente de la constitution du nouveau Bureau du Conseil municipal. Il fait la déclaration suivante :

*'Monsieur le Maire, Madame la conseillère administrative, Monsieur le conseiller administratif, Chères élues et chers élus du Conseil municipal et chers collègues, Cher public (nombreux ce soir),*

*Permettez-moi d'ouvrir cette séance protocolaire en présidant la prestation de serment du Conseil municipal avec fierté et émotion. Elle fait suite à notre élection et à mon grand âge. A ce titre, je dois remercier mes parents et ma mère surtout, qui n'a pas pu être présente de soir, d'avoir programmé ma naissance le 25 mars 1946 et fait de moi, en ce jour particulier, le doyen de cette noble assemblée.*

*Cela étant, je souhaite, ici, remercier et féliciter tous les élus du nouveau Conseil municipal qui ont obtenu les voix nécessaires pour siéger dans cet hémicycle. C'est le jeu démocratique. Soyez les bienvenus ! Pour les anciens comme pour les nouveaux, je vous souhaite une excellente législature, sachant que les anciens sauront, sans doute aucun, apporter leur expérience dans les débats qui vont s'enchaîner au fil des séances de commissions et de ce Conseil.*

*Honneur et félicitations également aux personnes qui se sont présentées sans obtenir les suffrages nécessaires. C'est encore le jeu de notre démocratie et c'est parfois difficile. Merci de votre engagement pour Plan-les-Ouates et restez à la disposition de vos groupes respectifs, Plan-les-Ouates aura toujours besoin de bonnes volontés et de vos qualités pour son bon développement et la suite de son Histoire. Et puis, des retours se sont déjà vécus ....*

*Durant cette campagne, les électeurs et électrices, comme nous tous, ont enregistré les slogans des divers groupes et partis qui se sont exprimés. Je vous les résume brièvement, sans en citer les auteurs ; ils se reconnaîtront sans peine : 'L'action concrète', un slogan qui tombe sous le sens, on est là pour cela. 'Une économie forte pour faire du social efficace', slogan rempli de bonnes intentions, 'Pour une Commune conviviale et solidaire', slogan résumant tant de bons sentiments, 'Au centre, l'Humain, résolument !', slogan qui fait appel à notre subconscient, 'Grandir ensemble', slogan qui rappelle que nous sommes tous sur la même planète. Et puis, essayez de faire autrement ! 'Les verts authentiques : environnement et social', slogan à facettes qui vient avec sa couleur originale, claire ou foncée que nous reconnaissons d'emblée.*

---

*Finally, I can assure you, Ladies and Gentlemen, in their principles, all these slogans will be taken into account in our debates and that is what is important. Democracy and proportionality, notably within the municipalities, allow us to take into account the ideas of some and others, striving to advance the whole of the dossiers, with, if possible, a great wisdom and even a greater determination, on criteria that respond to the same realities of the terrain, in concert with the whole of the partners, with the aim of advancing our society.*

*Perhaps also, we will have the will to foresee, together, the future electoral campaigns on new bases, in order to favor the participation of the population in public action, to awaken more interest in the decisions that we are brought to take within the framework of our mandate. And then, we have certainly spent too many resources in all genres to put us in value in the eyes of our voters. I think that one can do better together, in this part of public life.*

*Thank you finally to the former elected officials who leave the political scene, notably to Mme Geneviève Arnold, mayor and administrative councillor since three legislatures, to the municipal councillors and municipal councilors who have put an end to their mandate before the elections, to Mme Martine Djoungong, MM. Patrick Ruffieux and Eric Gardiol, wishing them all satisfaction in their new activities. Thank you to the collaborators and collaborators of our municipal administration for their contribution to the good progress of our Commune, in particular to our general secretary, M. Christophe Kellerhals, to Mmes Patrizia Melli and Patricia Merad, as well as to all the services that prepare the documents and dossiers, numerous and so necessary to our action. Thank you also to Marlène Stanning, our secretary of the municipal council, faithful to the post, session after session, who writes, in fact, the History with a big H, of our beautiful Commune.*

*Thank you for your attention.'*

Entamant la partie formelle de cette soirée, **M. Favre, Président ad interim**, explique que le Conseil municipal a été convoqué par Mme le Maire en date du 21 mai 2015, conformément à l'article 11 de la loi sur l'administration des communes qui prévoit que la date de la séance d'installation est arrêtée par le Conseil d'Etat. Le rôle de secrétaire du Conseil municipal est assuré, jusqu'à l'élection du Bureau, par M. Vincent Gillet, qui est le plus jeune membre du Conseil. M. Favre fait remarquer aux conseillers municipaux qu'il leur a été remis, sur leur place, un classeur avec de la documentation préparée par l'administration communale, qui leur sera utile dans leurs fonctions de membre du Conseil. Les nouveaux membres du Conseil municipal se verront également remettre par Mme Merad, en fin de séance, un badge d'accès à la Mairie. Il demande à ces derniers de ne pas oublier de passer auprès d'elle.

**1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 6 mai 2015, validant les élections des Conseillères municipales et Conseillers municipaux du 19 avril 2015, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 8 mai 2015**

**M. Favre** cède la parole à **M. Gillet, secrétaire ad interim**, lequel donne lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 6 mai 2015, validant les élections municipales du 19 avril 2015.

**2. Prestation de serment des Conseillères municipales et Conseillers municipaux entre les mains du doyen d'âge**

**M. Favre** demande à l'assistance de se lever pour la prestation de serment et donne lecture de la prestation de serment :

« *Je jure ou je promets solennellement : d'être fidèle à la République et Canton de Genève ; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne permet pas de divulguer* »,

A l'issue de cette lecture, **M. Favre** demande à chaque membre du Conseil municipal, à l'appel de son nom, de lever la main droite et de répondre par les mots :

*'Je le jure' ou 'Je le promets'.*

Les conseillères et conseillers municipales-aux, ci-après, ont ainsi prêté serment :

**Mmes et MM. Catherine BORSTCHER, Robert CHAL, Roberto DI GIORGIO, Véronique DUBOIS, Cédric EPENOY, Laurent FARINELLI, Michel FAVRE, Maurice GARDIOL, Pierre-Alain GAUD, Jean-Paul GERDIL, Vincent GILLET, Catherine HOSTETTLER, Richard JEANMONOD, Jean-Michel MEYLAN, Véronique OZAZMAN, Pierre-Antoine RIEBEN, Roberto RIGHETTI, Philippe ROCHETIN, Mario RODRIGUEZ, Nathalie RUEGGER, Alexandra SAAS, Dominique TINGUELY, Francisco VALENTIN, Thomas VEILLET et Isabelle WILLIMANN.**

**M. Favre** prend acte de leur serment et les invite à se rasseoir, sous les applaudissements de l'assemblée.

### **3. Election du bureau du Conseil municipal – Président, Vice-président, Secrétaire, Vice-secrétaire, Membres**

**M. Favre** rappelle que, conformément à l'article 21 de la loi sur l'administration des communes et à l'article 65 du règlement du Conseil municipal, le Président prend part au vote dans le cadre élections du Bureau du Conseil municipal. En principe ces élections ont lieu à main levée. Il demande toutefois si le vote au scrutin secret est demandé, rappelant qu'il faudrait au moins les voix de six membres du Conseil municipal pour procéder de la sorte. Cela n'étant pas le cas, le vote se fera à main levée. Il annonce aux conseillers municipaux qu'ils trouveront, sur leur place, la proposition de nommer M. Jean-Michel Meylan, Vert'libéral, à la fonction de Président du Bureau du Conseil municipal. Il soumet cette proposition au vote du Conseil municipal.

**M. Meylan est nommé Président du Conseil municipal, à l'unanimité, à partir de ce jour et jusqu'au 31 mai 2016. (Le nombre des votants est de 24 car M. Favre n'a pas encore été assermenté).**

Sous les applaudissements de l'assemblée, **M. Favre** cède alors sa place au Président nouvellement élu, pour la suite de cette séance.

**Le Président** procède à l'assermentation de M. Michel Favre. Il invite l'assistance à se lever et demande à M. Favre de lever la main droite et dire '*Je le jure*' ou '*Je le promets*' après qu'il eut donné lecture de la prestation de serment :

« *Je jure ou je promets solennellement : d'être fidèle à la République et Canton de Genève ; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne permet pas de divulguer* »,

**M. Favre** prête ainsi serment à son tour.

**Le Président** annonce avoir prévu un discours pour le 23 juin 2015. Toutefois, il aimerait quand même féliciter les présents dans cette salle, tous les nouveaux élus et les anciens, pour leur réélection. Il souhaite également présenter, pour les nouveaux, quelques personnes dans cette salle, auxquelles ils auront à faire. Des personnes dont ils se rendront rapidement compte que si elles n'étaient pas là, ils auraient un peu de peine à fonctionner dans cet hémicycle. Il s'agit des assistantes, Mmes Patrizia Melli et Patricia Merad, grâce à qui ils disposent de tous les documents nécessaires à leurs débats, de M. Christophe Kellerhals, le secrétaire général de la Commune, ainsi que de Marlène Stanning, leur procès-verbaliste, qui a cette lourde tâche de mettre par écrit ce qu'ils disent, sachant qu'il n'est pas toujours simple de transformer ce qui est dit, tout en en gardant l'essence. Merci à eux quatre. Il souhaite également saluer la présence de Mme Messerli, nouvelle arrivée au sein de leur administration.

A l'issue de ces présentations, **le Président** passe à l'élection des autres membres du Bureau, rappelant que, conformément au règlement du Conseil municipal du 15 mai 2007, le Bureau se compose d'au moins quatre membres et d'au moins un membre par groupe représenté au Conseil municipal, tel que sortis des urnes. Il convient donc d'élire :

- Un président ;
- un vice-président ;
- un secrétaire ;
- un vice-secrétaire ;
- deux membres.

Les élections ont généralement lieu à main levée. Toutefois, si au moins six membres du Conseil municipal le demande, le vote a lieu au scrutin secret. Est-ce qu'un vote à bulletin secret est demandé pour la vice-présidence ?

Cela n'étant pas le cas, **le Président** rappelle aux conseillers municipaux qu'ils ont reçu la liste des candidatures sur leur place ; il s'agit d'élire, en qualité de vice-présidente, Mme Catherine Hostettler, en qualité de secrétaire, Mme Alexandra Saas, en tant que vice-secrétaire, M. Philippe Rochetin, ainsi que deux membres, en les personnes de MM. Roberto Righetti et Richard Jeanmonod. Il demande ensuite aux conseillers municipaux de se prononcer sur ces candidatures.

**Le Conseil municipal accepte la composition de son Bureau, telle que présentée, à l'unanimité.**

A l'issue de ce vote, le bureau du Conseil municipal se compose donc, pour la période du 2 juin 2015 au 31 mai 2016, de :

| Liste des membres du bureau |                          | Fonction        |
|-----------------------------|--------------------------|-----------------|
| PVL                         | M. Jean-Michel MEYLAN    | Président       |
| Les Verts                   | Mme Catherine HOSTETTLER | Vice-présidente |
| MCG                         | Mme Alexandra SAAS       | Secrétaire      |
| PDC                         | M. Philippe ROCHETIN     | Vice-secrétaire |

|                    |                             |               |
|--------------------|-----------------------------|---------------|
| <b>PLR</b>         | <b>M. Roberto RIGHETTI</b>  | <b>Membre</b> |
| <b>Socialistes</b> | <b>M. Richard JEANMONOD</b> | <b>Membre</b> |

**Le Président** demande à Mme Hostettler et à Mme Saas de le rejoindre, tandis que M. Gillet s'installe autour de l'hémicycle, sous les applaudissements de l'assemblée.

### **3. Nomination des membres aux diverses commissions du Conseil municipal**

**Le Président** rappelle que le Bureau s'est réuni à plusieurs reprises avant la séance de ce soir, afin de pouvoir leur proposer la nouvelle liste des commissions, liste que les conseillers municipaux ont également trouvée sur leur place. Il demande s'il y a des remarques sur cette liste, pour la composition de laquelle chaque groupe a fait des propositions. Il rappelle que les présidents, vice-présidents et rapporteurs de chaque commission seront élus lors de la première séance de chaque commission.

**M. Righetti** annonce un changement concernant la commission Fonds de décoration, au sein de laquelle le PLR sera représenté par M. Michel Favre et non pas par Mme Véronique Dubois. D'autre part, son groupe propose la candidature de M. Pierre-Alain Gaud pour la commission de réclamation TPC (taxe professionnelle communale).

**M. Valentin** annonce, quant à lui, que le groupe MCG souhaite remplacer, au sein du Fonds de décoration, M. Jean-Paul Gerdil, par lui-même.

**Mme Bortscher** annonce à son tour, que son groupe souhaite proposer, au sein de la commission de réclamation TPC, la candidature de Mme Véronique Ozazman.

**Le Président** lui répond qu'il n'y a plus de place car le PLR a également proposé un membre de son groupe.

**M. Tinguely** estime qu'ils devraient procéder à un vote quant à ces candidatures, estimant que ce n'est pas parce que le PLR a parlé le premier qu'il peut placer son candidat d'office. Si le parti des Verts'libéraux veut présenter Mme Véronique Ozazman, le Conseil municipal doit pouvoir se prononcer là-dessus.

**Le Président** demande si les Verts'libéraux et le PLR souhaitent maintenir, respectivement, les candidatures de Mme Ozazman et M. Gaud.

**Mme Bortscher** lui répond par l'affirmative.

**M. Righetti** confirme que le PLR maintient également la candidature de M. Gaud.

**M. Rochetin** se dit quelque peu étonné, car cela fait à présent quelques jours que les membres du Bureau ont pris connaissance de ces documents qui doivent être votés. Il précise que si un vote doit se faire, ce n'est pas sur une candidature, mais sur les cinq sièges. Pour leur part, ils ont pris soin de répondre et trouve étonnant que certains partis ne se réveillent que ce soir, en séance du Conseil.

**Le Président** ignore ce qui s'est passé par rapport à cette commission de réclamation TPC, mais s'ils souhaitent que soient passées en revue toutes les candidatures pour les membres de cette commission, ils peuvent le faire. Il propose donc de voter pour chaque candidat en ajoutant, en fin de liste, les noms de M. Gaud et de Mme Ozazman.

**M. Durand** rappelle que cette commission se réunit exclusivement s'il y a contestation de la part d'une entreprise par rapport à sa taxe professionnelle, ce qui n'est jamais arrivé ces seize dernières années. Ceci pour dire qu'il n'y a pas un enjeu majeur à siéger au sein de cette commission.

**M. Rieben** demande un vote à bulletins secrets.

**Le Président soumet cette proposition au vote du Conseil municipal. Celle-ci obtient 10 voix pour. Sachant qu'il faut au minimum que 6 membres du Conseil le souhaitent, le vote à scrutin secret est accepté.**

**Le Président** suggère, avant de procéder à ce vote, de voter en bloc toutes les autres commissions, excepté la commission de réclamation de la taxe professionnelle, ainsi que la commission du Fonds de décoration, pour laquelle deux rocales ont été présentées.

Sont ainsi acceptées, les propositions suivantes :

#### **Commission Economie et communication**

Mme Alexandra Saas, MM. Pierre-Alain Gaud, Vincent Gillet, Richard Jeanmonod, Jean-Michel Meylan, Pierre-Antoine Rieben, Philippe Rochetin, Mario Rodriguez, Francisco Valentin et Thomas Veillet.

**La composition de cette commission est acceptée à l'unanimité, soit par 24 voix pour, telle que présentée.**

#### **Commission Aménagement et grands projets**

Mmes Nathalie Ruegger et Alexandra Saas, MM. Robert Chal, Cédric Epenoy, Laurent Farinelli, Michel Favre, Jean-Michel Meylan, Pierre-Antoine Rieben, Dominique Tinguely et Francisco Valentin.

**La composition de cette commission est acceptée à l'unanimité, soit par 24 voix pour, telle que présentée.**

#### **Commission Infrastructures et environnement**

Mme Véronique Ozazman et Alexandra Saas, MM. Cédric Epenoy, Pierre-Alain Gaud, Jean-Paul Gerdil, Vincent Gillet, Richard Jeanmonod, Pierre-Antoine Rieben, Philippe Rochetin et Dominique Tinguely.

**La composition de cette commission est acceptée à l'unanimité, soit par 24 voix pour, telle que présentée.**

### **Commission Sports**

Mmes Catherine Bortscher, Véronique Dubois et Isabelle Willimann, MM. Roberto Di Giorgio, Maurice Gardiol, Roberto Righetti, Philippe Rochetin, Dominique Tinguely, Francisco Valentin et Thomas Veillet.

**La composition de cette commission est acceptée à l'unanimité, soit par 24 voix pour, telle que présentée.**

### **Commission Culture et loisirs**

Mmes Catherine Bortscher, Véronique Dubois, Catherine Hostettler, Nathalie Ruegger, Alexandra Saas et Isabelle Willimann, MM. Roberto Di Giorgio, Michel Favre, Vincent Gillet et Roberto Righetti.

**La composition de cette commission est acceptée à l'unanimité, soit par 24 voix pour, telle que présentée.**

### **Commission Enfance**

Mmes Véronique Dubois, Catherine Hostettler, Véronique Ozazman, Alexandra Saas et Isabelle Willimann, MM. Cédric Epenoy, Laurent Farinelli, Michel Favre, Maurice Gardiol, et Jean-Paul Gerdil.

**La composition de cette commission est acceptée à l'unanimité, soit par 24 voix pour, telle que présentée.**

### **Commission Sociale**

Mme Véronique Dubois, MM. Robert Chal, Roberto Di Giorgio, Michel Favre, Maurice Gardiol, Jean-Paul Gerdil, Jean-Michel Meylan, Roberto Righetti, Philippe Rochetin et Mario Rodriguez.

**La composition de cette commission est acceptée à l'unanimité, soit par 24 voix pour, telle que présentée.**

### **Commission Sécurité, prévention et communication**

Mme Catherine Bortscher, MM. Robert Chal, Roberto Di Giorgio, Pierre-Alain Gaud, Jean-Paul Gerdil, Vincent Gillet, Richard Jeanmonod, Roberto Righetti, Mario Rodriguez et Thomas Veillet.

**La composition de cette commission est acceptée à l'unanimité, soit par 24 voix pour, telle que présentée.**

### **Commission Naturalisations**

Mme Véronique Dubois, Catherine Hostettler, Véronique Ozazman et Alexandra Saas, MM. Robert Chal, Maurice Gardiol, Roberto Righetti, Philippe Rochetin, Francisco Valentin et Thomas Veillet.



**La composition de cette commission est acceptée à l'unanimité, soit par 24 voix pour, telle que présentée.**

A l'issue de ce vote, le **Président** propose une suspension de séance de deux minutes, avant de passer au vote à bulletins secrets pour la commission de réclamation TPC.

*Suspension de séance à 19H35.*

*Reprise de séance à 19H40.*

Selon le règlement, le **Président** demande deux scrutateurs qui soient de groupes différents. Il annonce qu'ils voteront uniquement sur la place vacante, donc sur les candidatures de M. Gaud et de Mme Ozazman, les quatre autres personnes s'étant désignées au préalable, sans qu'il n'y ait de contestations. Il demande ensuite aux conseillers municipaux de noter un nom ou l'autre sur leur bulletin et aux scrutateurs de les récupérer.

**Le Président** profite de ce moment d'attente pour saluer la présence, dans le public, de MM. Baratelli et Gillet, anciens conseillers administratifs de Plan-les-Ouates. Il suggère ensuite aux conseillers municipaux de voter, en attendant la fin du dépouillement, pour la composition de la commission Fonds de décoration.

#### **Commission Fonds de décoration**

Mmes Catherine Hostettler, Véronique Ozazman et Isabelle Willimann, MM. Michel Favre (en remplacement de Mme Véronique Dubois), Richard Jeanmonod et Francisco Valentin (en remplacement de M. Jean-Paul Gerdil).

**La composition de cette commission est acceptée à l'unanimité, soit par 24 voix pour, avec les deux changements proposés en début de séance, à savoir M. Favre, en lieu et place de Mme Dubois et M. Valentin, en lieu et place de M. Gerdil.**

#### **Commission réclamation TPC**

Le résultat du scrutin élit M. Gaud par 14 voix pour contre 9 voix pour Mme Ozazman et 1 voix pour Mme Willimann. La proposition de composition de cette commission est donc la suivante :

MM. Robert Chal, Pierre-Alain Gaud, Jean-Paul Gerdil, Richard Jeanmonod et Mario Rodriguez.

**La composition de cette commission est acceptée à l'unanimité, soit par 24 voix pour.**

**M. Gaud** fait remarquer que s'ils ont bien pris connaissance de leur règlement, Mme Ozazman aurait pu faire recours contre cette décision car, pour qu'il y ait vote à bulletin secret, l'appel se fait de manière nominale pour savoir qui est pour ou contre le bulletin secret, ce qui n'a pas été fait.

Pour continuer dans le formalisme, **M. Tinguely** relève que le Président est censé voter lors d'un vote au scrutin secret, ce qui n'a pas été le cas.

**Le Président** lui répond qu'il s'est abstenu.

**Le Président** annonce qu'ils sont arrivés au terme de cette séance qu'il clôt officiellement à 19h50, invitant le public à quitter la salle pour se rendre à la buvette où les attend le verre de l'amitié.

\*\*\*\*\*

La Secrétaire  
Alexandra SAAS

Le Président  
Jean-Michel MEYLAN